



# MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

00 0 22

## OBJET :

SUBVENTION AU  
CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
D'ESCAUTPONT

Date de la convocation  
Le 30 mars 2023

Nombre de conseillers en  
exercice : 26

Délibération rendue exécutoire  
transmise en Sous-Préfecture le

13 avril 2023

publiée ou notifiée le

14 avril 2023

Document certifié conforme,  
Le Maire,



## REPUBLIQUE FRANCAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 7 AVRIL 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Sept Avril à dix huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée par voie dématérialisée sur le site internet de la Commune, conformément à la loi.

**Etaient présents :** Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mmes Christine PLUMECOCQ-FIQUET, Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, M. Jean-Luc BULENS, Mmes Sylviane DEBOSZ, Patricia DURIEUX-PATRIS (quitte la séance à 21h45), M. Daniel HERLAUD, Mmes Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Monique PASSET, Sandrine PONCHANT-CODET, M. Benjamin LECLERCQ

**Excusés :** M. Jean-Luc FRERE (Pouvoir à M. Daniel HERLAUD), Mme Catherine ROLY-EL HIBA (Pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL), M. Didier MARMIGNON (Pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (Pouvoir à Madame Christine PLUMECOCQ-FIQUET), MM. Romuald CHANTREL (Pouvoir à M. Michel RENARD), Cédric LATOUCHE (Pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ), Mmes Virginie BERNUS (Pouvoir à Mme Annie NOTELET), Mme Tiffanie SURIA (Pouvoir à Madame Joëlle LEGRAND-DELHAYE), Patricia DURIEUX-PATRIS (à partir de 21h45).

**Absents :** Benamar TOUATI.

**Secrétaires de séances :** Mme Monique PASSET, M. Nathalie DELHAYE-REVEL.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

000022

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

*VU la Commission de finances,*

*VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2022 approuvant le versement d'un acompte de 10 000 € sur la subvention 2023 du CCAS,*

*DECIDE à l'unanimité d'allouer une subvention de 32 576,00 €, incluant cet acompte de 10 000 €, au C.C.A.S pour l'exercice 2023.*

*DIT que la dépense sera réglée à l'aide des crédits ouverts au budget primitif 2023, compte 657362.*

*Fait en séance les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,*



*Le Maire,*

*J. LEGRAND-DELHAYE.*

*Les secrétaires de séance,*

*M. PASSET*

*N. DELHAYE-REVEL*